



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 94 – Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d’une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

(Texte adopté sans amendements)

Procès-verbal de la séance du 10 mai 2016

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 2177-20160511

QUÉBEC

Séance du mardi 10 mai 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 94 – Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d’une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic (Ordre de l’Assemblée le 27 avril 2016)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président

- M. Caire (La Peltrie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor et en matière d'efficacité de l'administration publique, en remplacement de M. Bonnardel (Granby)
- M. Fortin (Pontiac)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Leitão (Robert-Baldwin), ministre responsable de l’Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor
- M. Lelièvre (Gaspé), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l’hôtel du Parlement.

À 19 h 34, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Lelièvre (Gaspé) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Bernier (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait des remarques finales.

À 19 h 49, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au jeudi 12 mai 2016, après les affaires courantes, où elle poursuivra un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathew Lagacé

Raymond Bernier

ML/sq

Québec, le 10 mai 2016